



**Conseil Communautaire**  
**20 décembre 2018**  
**Authume – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64  
Nombre de procurations : 6  
Nombre de votants : 70  
Date de la convocation : 14 décembre 2018  
Date de publication : 28 décembre 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginnet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### **Référence**

N°GD 168/18

### **Objet**

Mise à disposition d'un agent de la CAGD au Syndicat Mixte Doubs Loue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

### **Secrétaire de séance**

Bruno CHEVAUX

### **Rapporteur :**

Daniel BERNARDIN

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jaboviste, P. Jobez, S. Marchand, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaut, R. Curly.

Le Syndicat Mixte Doubs Loue intervient sur les territoires de trois intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes du Val d'Amour et la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne. Son action s'exerce sur la Vallée de la Loue jurassienne et la Basse Vallée du Doubs jurassienne. Son périmètre recouvre un linéaire total d'ouvrages pour la protection contre les inondations de près de 80km. L'action du syndicat comprend des opérations de sécurisation des ouvrages existants et des opérations globales d'aménagement.

Dans le cadre de ses orientations 2015-2019 et de sa réorganisation, le syndicat a souhaité recourir aux services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la gestion administrative et financière du syndicat. Un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole travaillant à la Direction Environnement a ainsi été mis à disposition du Syndicat Mixte Doubs Loue pour 25% de son temps de travail sur une partie de l'année 2015 et pour 10% de son temps de travail sur les années 2016, 2017 et 2018.

Les besoins du Syndicat Mixte Doubs Loue perdurent sur l'année 2019 et il est ainsi proposé de renouveler la mise à disposition de cet agent auprès du Syndicat Mixte Doubs Loue, sur la base de 10% de son temps de travail pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ; le syndicat pourra également s'appuyer sur les services support de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le coût correspondrait à environ 5% de la rémunération de l'agent mis à disposition.

Une convention de mise à disposition partielle prévoit les modalités de remboursement des frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**APPROUVE** la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès du Syndicat Mixte Doubs Loue,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec le Syndicat Mixte Doubs Loue,
- **NOTE** que le Syndicat Mixte Doubs Loue versera à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le montant correspondant à cette mise à disposition, tel que fixé dans la convention de mise à disposition ci-annexée.

Fait à Authume,  
Le 20 décembre 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Syndicat Mixte Doubs Loue